



## **DANS LES DOM LE FAFSEA S'ADAPTE AUX NOUVELLES MESURES DE LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Paris, le 23 septembre 2015. Le Fafsea va déposer une demande d'agrément afin de continuer à collecter les cotisations de ses entreprises adhérentes dans les DOM.

- Dans le cadre de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, c'est désormais un arrêté des ministres en charge de la Formation professionnelle et de l'Outre-mer qui délivre l'autorisation de collecte selon des critères précisés par le décret n°2014-1378 du 18 novembre 2014.
- Le FAFSEA déposera prochainement une demande d'agrément puisqu'il répond aux deux conditions cumulatives imposées par ce décret :
  - Un montant de contributions annuelles collectées supérieur à 900 000 € en Guadeloupe, 700000 € à la Martinique, 60 000 € en Guyane et 2 millions d'euros à La Réunion (montants minimums fixés par arrêté des ministres de la Formation professionnelle et de l'Outre-mer) ;
  - Une implantation locale qui assure des services de proximité auprès de ses entreprises adhérentes.
- Les dispositions prévues dans ce décret sont entrées en vigueur au 1er janvier 2015 et s'appliquent donc à la collecte des contributions de l'année 2015.

*« A travers cette démarche, le FAFSEA souhaite rappeler qu'il œuvre à la sécurisation des parcours professionnels en assurant la qualification des salariés et leur évolution tout au long de leur vie professionnelle. Il lutte également contre le décrochage des salariés en emploi et des jeunes sans qualification »* explique Philippe Peuchot, secrétaire général du FAFSEA.

OPCA de proximité, le FAFSEA soutient la compétitivité de ses entreprises adhérentes en renforçant l'accompagnement sur le terrain. *« Nous tenons à garder notre implantation en Guadeloupe et dans les territoires d'outre-Mer »* explique Jérôme Despey, président du FAFSEA *« La proximité est un facteur clé d'efficacité. Nous connaissons les besoins en formation des entreprises localement et œuvrons tous les jours pour les accompagner au mieux dans leurs démarches RH et formation. De plus, le FAFSEA est un lieu très important du dialogue social pour les professions agricoles de la Guadeloupe, que nous tenons à conserver et à développer. »*

## À propos du FAFSEA

---

Géré paritairement par les partenaires sociaux, le FAFSEA : *Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles* est un OPCA\*/OPACIF\*\* de référence en matière de formation professionnelle. Son cadre d'intervention est large : monde agricole et rural, et secteurs connexes. Le FAFSEA sera également officiellement OCTA\*\*\* en janvier 2016.

En 2011, le FAFSEA est devenu l'OPCA des jardinerie-graineries mais également celui des industries et commerces en gros des vins, cidres, spiritueux, sirops, jus de fruits et boissons diverses.

En 2012, le Fafsea est devenu l'OPCA des fleuristeries et des entreprises de vente et de services des animaux familiers.

En 2014, les Services du monde rural ont choisi le FAFSEA pour OPCA (Crédit Agricole, Mutualité Sociale Agricole, Maisons Familiales Rurales, Familles Rurales), et du secteur de la Pêche de loisir et de la protection du milieu aquatique.

Avec un budget annuel de plus de 255 millions d'euros et 6,1 millions d'heures de formation financées, le Fafsea assure une double mission : la collecte et le financement des actions de formation et l'accompagnement des entreprises adhérentes par la mise en place de solutions sur-mesure destinées à optimiser leur politique de formation professionnelle continue.

Structure de proximité présente sur 22 sites régionaux, le FAFSEA, par son action, contribue à développer l'emploi qualifié en France tout en soutenant la performance de ses quelque 200 000 entreprises adhérentes.

\*OPCA : *Organisme paritaire collecteur agréé*

\*\*OPACIF : *Organisme paritaire collecteur agréé pour le Congé individuel de Formation*

\*\*\* OCTA : *Organisme collecteur de taxe d'apprentissage*

## Contact presse

---

### FAFSEA

Sabine Defrémont  
Responsable de la communication  
[communication@fafsea.com](mailto:communication@fafsea.com)  
LD : 01 70 38 38 10

Elisabeth Despointes  
Chargée de communication  
[communication@fafsea.com](mailto:communication@fafsea.com)  
LD : 01 70 38 38 19  
Standard : 01 70 38 38 38